

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°998-10-25

**OBJET** : Admission en non-valeur – Exercice 2025

### MEMBRES

- EN EXERCICE : 13  
PRESENTS : 10  
POUVOIRS : 0

### VOTES

- VOIX : 10  
POUR : 10  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à quinze heures trente, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Pontivy dans les locaux de Pontivy Communauté sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : Benoît ROLLAND, Stéphane HAMON, Laurent GANIVET, Daniel AUDO, Bernard LE BRETON, Claude VIET, Joseph LE BOUEDEC, Michel POURCHASSE, Michel JARNIGON, Pascal ROSELIER.

Etaient excusés : Guénaël ROBIN, Henri LE CORF.

Autres personnes : Martine MOREL, Fanny POHARDY, Francis MORIN

Secrétaire de séance : Stéphane HAMON.

Date des convocations : 25 septembre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la demande de créance irrécouvrable remis au Président par le chef du service comptable de Pontivy d'un montant de 600,00 € pour le budget principal,

Considérant que le chef de service comptable de Pontivy a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer les sommes dues,

Considérant que, de manière à apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les admissions en non-valeur,

Considérant qu'en aucun cas, l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice des poursuites,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :
  - la somme de 600,00 € pour le budget principal ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Pontivy,  
Le 02 octobre 2025  
Le Président,  
Claude VIET

SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS  
DE PONTIVY

